

« La prison humiliante » : dans l’enfer des geôles belges

En Belgique, la prison humilie davantage que de préparer au retour dans la vie en société. Un livre de témoignages porté par le Conseil central de surveillance pénitentiaire invite au respect de la dignité humaine pour reconstruire les individus plutôt que de les briser.

DANIEL COUVREUR

Les prisons belges étouffent sous le poids de la surpopulation, du manque de moyens humains, sanitaires, financiers. Chaque jour, les humiliations mettent à l’épreuve le droit à la dignité de ceux qui vivent et travaillent dans ce monde carcéral. Concrètement, entre 2020 et 2025, le nombre de détenus a presque doublé et sur près de 13.000 détenus, près de 500 dorment aujourd’hui sur des matelas à même le sol. Un livre de poèmes, de dessins, de témoignages... porte leur voix pour dénoncer ce système de destruction massive. Il est publié sous la direction du Conseil central de surveillance pénitentiaire, las des condamnations répétées de la Belgique par la Cour européenne des droits de l’Homme.

Avocats.be rappelle à ce sujet que les arrêts successifs rendus depuis dix ans sont clairs : l’Etat belge porte une responsabilité dans la surpopulation carcérale et doit y remédier de manière structurelle. Les astreintes dues pour non-respect de ces arrêts s’élèvent déjà à plus de 300 millions d’euros, mais malgré cela, rien ne bouge.

« Ne plus savoir ce que, ni qui l’on est »
Derrière les chiffres, *La prison humiliante. Récits croisés d’une surpopulation indigne* met en lumière les réalités humaines en donnant la parole aux

multiples acteurs du monde pénitentiaire. Anciens détenus, personnel, professionnels de la santé, défenseurs des droits humains, avocats, proches, associations, chercheurs, directions d’établissement... racontent des situations, des rencontres, des dilemmes, des colères et, parfois aussi, des gestes d’humanité.

Ce qui ressort de l’ensemble de ces récits est grave : l’ensemble du système

« Une peine peut retirer la liberté. Elle ne doit jamais retirer l’humanité », estime Françoise Tulkens, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l’Homme. © PIERRE-YVES THIENPONT.



semble au bord de l’écroulement, avec des conséquences concrètes sur des vies humaines. « Rien de plus humiliant que de ne plus savoir ce qu’on attend », écrit un ancien détenu, car « c’est ne plus savoir ce que, ni qui l’on est ». A la prison de Saint-Gilles, un prisonnier se souvient de l’enfer quotidien : « Quand je suis rentré dans la cellule, il n’y avait ni fenêtre, ni évier, pas de toilettes, pas de lavabo... Chaque matin, le surveillant ouvrait la cellule pour venir récupérer les seaux chimiques des toilettes et nous donner une cruche d’eau par personne et par jour comme si nous étions des animaux. » Un autre condamné ajoute : « Tout était mis en œuvre pour te déshumaniser, t’humilier, et pour te dé-

truire. »

Les professionnels de la justice insistent dans *La prison humiliante* sur le fait que « la privation de liberté ne devrait jamais priver d’humanité », parce que plus les personnes auront été humiliées, plus elles risquent de retourner dans la société « avec de la colère, de la défiance ou un profond sentiment d’exclusion ». A l’inverse, lorsqu’elles ont été traitées avec dignité tout en étant tenues responsables de leurs actes, elles disposent de davantage de repères pour reconstruire leur vie. « Si nous voulons une société plus sûre, nous devons avoir le courage de regarder cette réalité en face. Une prison qui humilie prépare rarement le retour à la vie en société. En revanche, une prison qui respecte la dignité humaine, malgré la sanction qu’elle représente, offre encore la possibilité de reconstruire un individu plutôt que de le briser. »

Les aumôniers des prisons partagent ce sentiment : « Nous prôtons une prison en rupture nécessaire avec la violence, un espace d’humanité, de reconstruction et de préparation effective au retour en société, et non un lieu de destruction de la personne. »

Françoise Tulkens, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l’Homme, approuve : « Une peine peut retirer la liberté. Elle ne doit jamais retirer l’humanité. »



La prison humiliante
COLLECTIF DU CONSEIL
CENTRAL DE SURVEILLANCE
PÉNITENTIAIRE